



Service Etat-Civil

Rendez-vous le _____, à _____ h _____
 veuillez vous munir de ce document lors du rendez-vous

Attestation d'accueil

visite familiale ou privée (ami) uniquement

soumise à la vérification des conditions de logement et de ressources de l'hébergeant
 fixé par le décret du 17/11/2004 - circulaire NOR/INT/D/04/00135/C

veuillez téléphoner au **01 64 87 44 53 / 50**
 pour fixer un **rendez-vous** (uniquement le matin, du lundi au vendredi)

Pièces à fournir obligatoirement en ORIGINAL

- Titre de séjour** ou **justificatif d'identité** en cours de validité (*sont exclus : l'autorisation provisoire de séjour, le récépissé de première demande de titre de séjour ou le récépissé de demande d'asile*)
- Livret de famille** tenu à jour obligatoirement ou **Acte de naissance** de moins de 3 mois de chaque personne composant le foyer
- Timbres fiscaux de 30 €** à acheter à la Trésorerie Générale, 38 avenue Thiers à Melun (77000)

Si vous êtes locataire :

- Contrat de location** portant la mention de la surface corrigée de votre logement
- Dernière quittance de loyer**

Si vous êtes propriétaire ou en accession à la propriété :

- Acte de propriété** et **document mentionnant la surface corrigée**
- Dernière facture d'EDF-GDF** ou **facture d'eau**, avec l'échéancier
- L'échéancier du crédit** ou **des crédits** (*si vous êtes en accès à la propriété*)

Toutes les ressources entrant dans le foyer :

- Dernier avis d'imposition sur le revenu**
- Dernier bulletin de salaire, retraite, Pôle emploi, pensions**
- Attestation CAF du mois en cours**
- Autres**.....

Concernant la personne qui est invitée à séjourner en France :

- Présenter la photocopie lisible et en français du passeport en cours de validité (mentionnant l'état civil complet)

Informations à communiquer

- les dates exactes de séjour
- l'adresse complète
- le lien de parenté avec l'hébergeant s'il existe

A noter : Lors du rendez-vous, si toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier ne sont pas produites, le rendez-vous sera annulé.